

SOUS-PREFECTURE DE SENLIS

Bureau de l'Aménagement du Territoire
De l'Environnement
Et du Développement Economique

Dossier suivi par : Mme DAUZOU
Tél : 03.44.63.88.70

Commission Locale d'Information et de Surveillance de Néry-Saintines

Compte-rendu de la réunion du 21 octobre 2002

La CLIS de Néry Saintines s'est réunie le 21 octobre 2002, en sous-préfecture de Senlis, sous la présidence du secrétaire général, François LAI ANNE. Elle avait pour objet de faire le point sur les résultats d'appels d'offres lancés pour la réalisation d'une station d'épuration et envisager un calendrier de réalisation.

Etaient présents :

M. DEGAUCHY, Député de l'Oise et Maire de Courtieux
M. de MARSILY, Président du Collège d'Experts, professeur universitaire à l'Université Paris VI
M. CARON, Maire de Béthisy Saint Martin
M. JANI AK, Maire de Béthisy Saint Pierre
M. PICART, Maire de Néry
M. DESMOULINS, Maire de Saintines
Mme BARTHELEMY, Présidente de l'Association des Riverains de la Décharge de Néry-Saintines
M. BARTHELEMY, membre de l'Association des Riverains
Mme BINCHE, membre de l'Association des Riverains
M. KOCKAERTZ, membre de l'Association des Riverains
M. LIONNET, membre de l'Association des Riverains
M. BRAUDEAU, Président du ROSO
M. TEYS, Ingénieur ADEME
Mme BAJEAT, ADEME Angers
M. ROCHET, ADEME Angers
M. DURAND, membre du Collège d'Experts, Cabinet CPA
Lieutenant LA LOUETTE, Chef de Centre de Secours de Pont Sainte Maxence
Mme FLAMME, Préfecture de l'Oise, DRLPE
Mme GUENOT-REBIERE, Sous-Préfecture de Senlis

Etaient excusés :

M. BROUSSOLLES, Conseil Régional de Picardie
M. MANCEL, Président du Conseil Général de l'Oise

1 - Le résultat des appels d'offres et la redéfinition du projet.

L'appel d'offres a été déclaré infructueux et le professeur universitaire, M. de Marsily a tenu à en expliciter les raisons. Bien que 7 entreprises aient été sélectionnées pour répondre, une seule a rendu un dossier complet avec détails techniques et prix d'un montant de 6 millions d'euro, alors que le cahier des charges rédigé par l'ADEME reposait sur une décision de budget de 2 millions d'euro.

La carence de l'offre privée pourrait avoir pour origine la difficulté de réalisation d'un dispositif de drainage et de traitement passif alors que la charge hydraulique est faible.

Il s'agirait donc aujourd'hui de s'orienter vers un marché scindé en deux parties. L'une concernerait la réalisation des travaux de drainage, l'autre la mise en œuvre d'une station mobile.

En effet, il semblerait aujourd'hui que les travaux puissent être dissociés afin d'évaluer, dans un premier temps, les effets des travaux de drainage et de traitement par dispositif mobile, pour dans un second temps, opter pour la station d'épuration la mieux appropriée.

Ce changement d'orientation a pour effet de retarder le projet de réhabilitation du site orphelin qu'est Néry Saintines. Il ne permet pas à ce jour de définir avec précision un nouveau calendrier de mise en œuvre.

2 - Réaction des associations et des élus présents.

A l'unanimité les représentants des associations et les élus présents expriment leur consternation devant ce changement d'orientation.

Ils craignent qu'il ne s'agisse que d'une manœuvre dilatoire supplémentaire pour, une fois encore, repousser la réalisation d'un projet qui les mobilisent, comme les services de l'Etat, depuis de nombreuses années.

Il est rappelé que les sommes promises ne cessent de diminuer. En effet, provisionnées à hauteur de 120 millions de francs, puis 67 millions, elles ne s'élèveraient plus qu'à 14 millions de francs (2 millions d'euro) dont une partie a déjà été consommée par les études. Il ne resterait donc aujourd'hui que 1,5 millions d'euro, montant peut-être insuffisant au regard des travaux prescrits par arrêté préfectoral.

Par ailleurs, il est rappelé (et produit à cette occasion une coupure de journal) qu'Alain Juppé, Premier ministre, avait reçu les intéressés et leur avait donné l'assurance que la réhabilitation de l'ancienne carrière serait réalisée.

Enfin, l'ensemble des intervenants s'interroge sur la crédibilité du cahier des charges rédigé par l'ADEME. Elle s'est elle-même placée, d'une certaine manière, dans une situation prévisible de défaillance des offres des entreprises.

3 - Position de l'ADEME.

Le représentant de l'ADEME déclare que le dossier de consultation des entreprises reposait sur les décisions de travaux prises suite au rapport du collège d'experts et sur les résultats des études techniques financières préalables.

L'agence s'est entourée des conseils et avis d'experts pendant tout le déroulement de la préparation du cahier des charges et réfute le fait qu'une situation de défaillance était prévisible.

L'examen de cet échec avec le collège d'experts et les bureaux d'études a permis d'apporter des réponses adaptées en retenant des phases progressives de réalisation du drainage et une station mobile en conservant les objectifs de suppression des émergences et en respectant les seuils de rejets.

Il estime que les délais globaux de réalisation pourraient être respectés en réalisant les travaux de drainage à l'automne 2003.

Conclusions :

La réponse apportée par l'ADEME n'étant pas satisfaisante pour les membres de la CLIS, la sous-préfecture suggère que le représentant de l'Etat dans le département demande officiellement à l'ADEME d'établir un nouveau dossier consultatif des entreprises, qui devra être établi de préférence en décembre 2002.

L'accent est mis sur la nécessité impérieuse que les choix techniques cessent d'être modifiés et ne contribuent plus ainsi au retard pris dans l'exécution des arrêtés préfectoraux prescrivant l'exécution d'office des travaux de drainage.

Les associations demandent à l'ADEME de prendre en charge l'apport de terre propre sur le haut de la carrière et sollicitent de la préfecture la prise d'un arrêté substituant l'ADEME aux propriétaires insolvables qui, par ailleurs, ont déjà réalisé la clôture du site.

Une intervention politique pourrait s'avérer utile auprès du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable à laquelle s'engage M. Degauchy, député de l'Oise.

La prochaine CLIS se réunira en janvier 2003, sous réserve des disponibilités du nouveau sous-préfet et de l'avancement des tâches incombant à l'ADEME. L'association des riverains de la décharge de Néry-Saintines souhaite que M. VESSERON, directeur de la prévention des pollutions et des risques au ministère, puisse être invité à cette occasion.

Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire Général,

François LALANNE.

SOUS-PREFECTURE DE SENLIS

Bureau des Affaires Interministérielles

Affaire suivie par : Mlle DELHAYE
Tél : 03.44.63.88.63
Ref : AD/2003/N° 29

Senlis, le 03 FEV. 2003

**Réhabilitation de la décharge de Néry-Saintines
CLIS du 21 octobre 2002
en sous-préfecture**

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans la rédaction du procès-verbal de la séance de travail du 21 octobre dernier. Page 3, paragraphe 3 de « Conclusions », il convient de lire « ont déjà réalisé une partie de la clôture du site » et non « ont déjà réalisé la clôture du site ».

Pour le Sous Préfet,
Le Secrétaire Général,



François LALANNE.